

## LETTRE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE DAGUIN

Dès septembre 2019, le ministre veut mettre en place la réforme des lycées ce qui n'est pas sans poser certains problèmes :


- tous les programmes ne sont pas publiés au journal officiel
- les projets de programmes connus à ce jour sont beaucoup trop ambitieux compte tenu des volumes horaires attribués par la réforme
- les mathématiques sont absentes du tronc commun, ce qui est un non sens.
- les 54 h d'orientation par niveau prévus par la réforme ne seront pas financés par le rectorat. C'était la mesure phare du ministre Blanquer !
- les universités et établissements supérieurs (CPGE, IUT , BTS) n'ont pas fait connaître leurs attendus d'admission
- le choix des 3 spécialités en première ne sont financés que pour des 36 groupes de 35/36 élèves et il est fort peu probable que cela corresponde aux choix initiaux de vos enfants.
- si le lycée veut créer des groupes de spécialité supplémentaires à savoir 2 groupes, cela se fera au détriment des dédoublements de classe, des heures d'aide personnalisée et des heures de DNL pour les sections européennes.
- Le contenu des épreuves finales du futur baccalauréat ne sont toujours pas connus.
- Les épreuves de CCF (contrôle en cours de formation) au nombre de 21 vont générer des situations d'évaluation permanentes et entraîner la suppression de nombreuses heures de cours.

A ce jour, les enseignants sont dans l'incapacité de fournir tant aux parents qu'aux élèves une information sérieuse, argumentée et fiable. Comment donner dans ce contexte le moindre conseil d'orientation ? En conséquence, nous demandons un report de cette réforme tant les incertitudes sont importante. En outre, La diminution globale des heures va générer une dégradation de la formation de vos enfants

**Le baccalauréat vient clore la scolarité au lycée sous la forme d'évaluations s'étalant de la Première à la Terminale.**

Il se décline en trois parties : un contrôle continu fondé sur les moyennes des bulletins trimestriels, entrant à hauteur de 10% dans la moyenne générale de l'examen ; trois sessions d'épreuves communes de contrôle continu pour 30% de la moyenne générale, dont les sujets devront être obligatoirement extraits d'une banque nationale numérique, une commission académique étant chargée de veiller à l'harmonisation des notes ; cinq épreuves finales pour 60% de la moyenne générale, le français en épreuve anticipée.

Au total, on compte de 21 épreuves ponctuelles certificatives pour la voie générale à 26 pour la voie technologique. Parmi ces épreuves, finales ou de contrôle continu, certaines seront déclinées en plusieurs types d'exercices, écrits, oraux ou pratiques. Les évaluations finales des spécialités scientifiques devraient par exemple conserver les épreuves d'évaluation des compétences expérimentales.

 Voie technologique : épreuve de mathématiques et non de sciences ; spécialité : seulement le cas échéant (ST2S, STD2A).

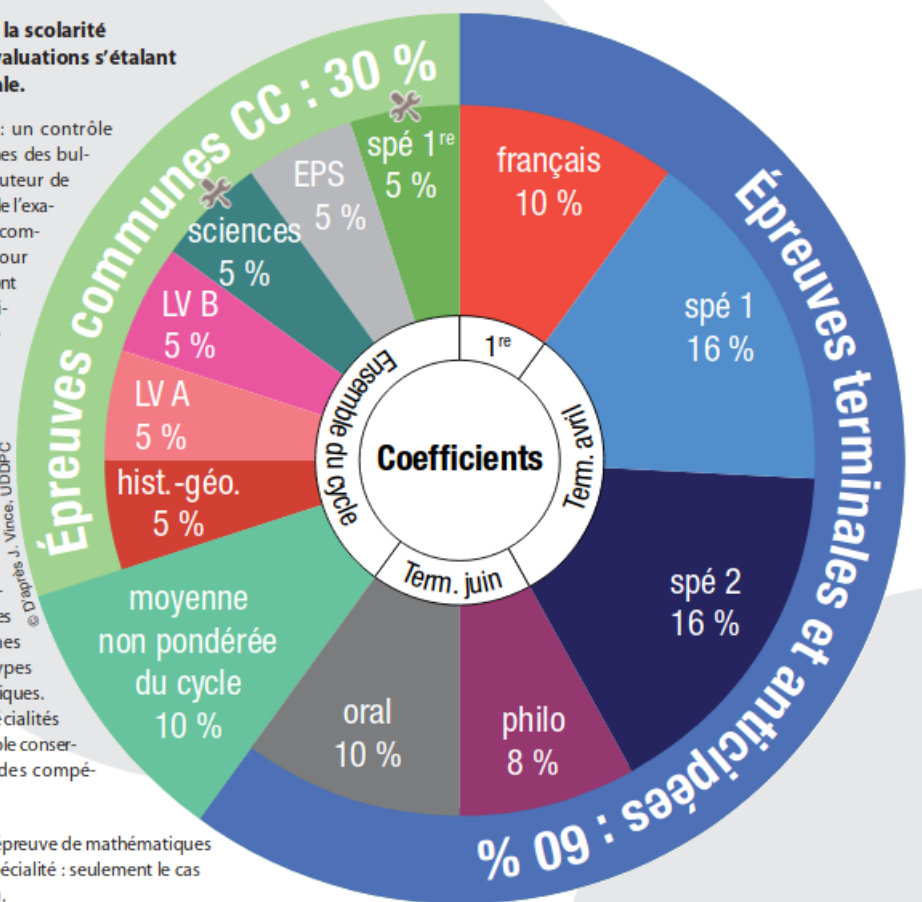


SCHÉMA  
A  
SIMPLIFIÉ DES  
ÉPREUVES DU  
FUTUR  
BACCALAURÉAT